

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 135 - Versement d'une subvention à l'Institut des hautes études d'aménagement et de développement des territoires européens (IHEDATE).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention, pour 2011, à l'Institut des hautes études d'aménagement et de développement des territoires européens (IHEDATE) ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'Institut des hautes études d'aménagement et de développement des territoires européens (IHEDATE).

Article 2 : La dépense correspondante pour 2011 et ultérieurs, sera imputée sur le compte budgétaire 65-6574, fonction VF02005, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.